



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'ANDERLECHT
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2
DOSSIER N° PE 2/2019

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : *rue de l'Electricité, 20 à 1070 Anderlecht*

Identité du demandeur : **S.A. ABELOG**, avenue du Roi, 184 à 1190 Forest

Objet de la demande : **Permis d'Environnement de classe 2 : Nouvelle demande.**

Nature de l'activité principale : exploiter un dépôt de boissons, de confiseries et d'articles de bureau.

Exploitation (rubriques) : Dépôts de boissons, de confiseries et d'articles de bureau 715 m² - (rubrique 53 A).

P.R.A.S. : zone mixte

Motif principal de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête publique se déroule **du 16/05/2019 au 31/05/2019.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté et des explications techniques peuvent être obtenues à l'administration communale - 6, rue Van Lint, service Permis d'Environnement, 2ème étage du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le lundi de 14h à 20h ou sur rendez-vous pris par téléphone au n°02/ 558.08.49.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestres et Echevins à l'adresse suivante : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, ou par mail à l'adresse environnement@anderlecht.brussels, **au plus tard le 31/05/2019.**
- oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le lundi de 14h à 20h.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestres et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 03/05/2019.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

Par délégation : 
L'Echevin des Permis d'urbanisme, d'environnement et des Taxes-Contrôles,

A. KESTEMONT